



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 13 septembre 2023 à 17h30
Salle des fêtes de VALENÇAY

PROCES VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi treize septembre, à dix-sept heures trente, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle des fêtes de Valençay sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 6 septembre 2023

En exercice : 37

Quorum : 19

29 conseillers communautaires étaient présents : M. Jean AUFRERE, M. Jean-Paul BECCAVIN, M. Gilles BRANCHOUX, Mme Annick BROSSIER, M. Michel BRUNET, Mme Mireille CHALOPIN, M. Christian CHARNY, M. Pierre CHARTIER, Mme Annie CHRETIEN, Mme Sandra COUTANT, M. Claude DOUCET, M. Jean-Christophe DUVEAU, M. Hervé FLAVIGNY, M. Patrick GARGAUD, Mme Chantal GODART, M. Jean-Charles GUILLET, M. William GUIMPIER, Mme Christiane HUOT, M. Francis JOURDAIN, M. Philippe KOCHER, M. Guy LEVEQUE, Mme Christine MARTIN, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Jean-Christophe PINAULT, M. Joël RETY, Mme Maryse RIOLLAND, M. Gérard SAUGET, M. Jacky SEGRET, M. Bruno TAILLANDIER

5 conseillers communautaires avaient donné pouvoir : Mme Elisabeth DESRIAUX à M. Francis JOURDAIN, M. François LEGER à M. Bruno TAILLANDIER, Mme Paulette LESSAULT à Mme Maryse RIOLLAND, M. Denis LOGIE à M. Gérard SAUGET, M. Alain SICAULT à M. Gilles BRANCHOUX

3 conseillers communautaires étaient absents/excusés : Mme Evelyne PICAUD, M. Alain POURNIN, Mme Ingrid TORRES

Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe DUVEAU

Participait également : Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

0. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 12 juillet 2023 (5.2)
2. Présentation des conclusions de l'étude sur le Musée de l'Automobile
3. Service de gestion des déchets : modification des tarifs de la redevance spéciale (7.1)
4. Retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre (5.7)
5. Office de Tourisme : convention de transfert des personnels au Pays (7.1)
6. Fin du crédit-bail RIOLLAND (7.4)
7. Renouvellement des contrats de travail de deux agents d'abattage (4.2)
8. Médiathèque de Valençay : passage d'un agent à temps complet (4.1)
9. Service aux entreprises et à la population : mise à jour du tableau des effectifs (suppression d'un poste de rédacteur / création d'un poste d'attaché) (4.2)
10. Questions diverses

La Présidente remercie la commune de Valençay d'accueillir ce conseil. Elle passe la parole à M. Xavier SAVARY, responsable du Service de Gestion Comptable de La Châtre afin qu'il présente les modalités de transfert des comptes des communes.

Le Service de Gestion Comptable (SGC) regroupe les secteurs de La Châtre, Issoudun et Valençay. Le SGC est l'interlocuteur des collectivités du territoire, il intervient en complément du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), Mme Annie FAGUET (annie.fagueta@dgfip.finances.gouv.fr). Le SGC est composé de M. Xavier SAVARY, responsable (xavier.savary@dgfip.finances.gouv.fr) et de ses adjoints, M. Alhassane BA (alhassane.ba@dgfip.finances.gouv.fr) pour les recettes et M. Hermann LOBA (hermann.loba@dgfip.finances.gouv.fr) pour les dépenses.

Le SGC doit veiller au respect des procédures comptables et budgétaires, sous le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Le contrôle de gestion, dans le cadre de la nouvelle responsabilité des gestionnaires locaux, sera assuré par la CRC, qui pourra juger de l'opportunité des actions publiques locales.

Le SGC a des objectifs fixés par la DDFiP, notamment sur les taux de recouvrement des recettes.

M. Xavier Savary rappelle que la bascule effective de la gestion se fera le 18 septembre, pour l'ensemble des flux (transferts).

L'antenne de Valençay pour le SGC est maintenue jusqu'en 2026, uniquement pour les collectivités et les services.

Philippe KOCHER demande la transmission d'un organigramme et des numéros de téléphone du CDL et du SGC. Quels sont les délais de paiement du SGC ?

Xavier SAVARY : En moyenne, le règlement se fait en 6 jours. Le délai de paiement est également de la responsabilité de l'ordonnateur, de son organisation interne et de la qualité du mandatement.

Michel BRUNET : J'alerte sur la masse de travail pour maintenir l'efficacité du service. L'exemple du SGC de Le Blanc est l'illustration contraire de ce qu'il faut faire.

Philippe KOCHER : Pour les impayés, il faut continuer les échanges téléphoniques.

Xavier SAVARY : Il est toujours possible de fixer des priorités, une convention de partenariat peut être signée entre le SGC et les collectivités qui le souhaitent, cela permet de prioriser les actions et de répartir les interventions

Philippe KOCHER : pour les habitants, la distance avec La Châtre est un éloignement du service public, il faudra faire 140 km pour avoir un échange.

Xavier SAVARY : Pour les collectivités, il est toujours possible de prendre rendez-vous à Valençay avec mes adjoints ou moi. Pour les particuliers, aujourd'hui, la plupart des échanges se font par internet.

Elle remercie de cette présentation M. Xavier SAVARY qui quitte la séance.

Elle présente ensuite Mme Caroline JARREAU, cheffe de projet « tourisme » nouvellement arrivée au Pays de Valençay en Berry qui explique son parcours et l'objectif de sa mission. La Présidente procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour

DCC2023_099

La Présidente demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

| RETRAIT DE DOSSIERS | | |
|---------------------|-----------------------|---|
| n° | Thématique | Objet |
| 3. | Décisions budgétaires | Service de gestion des déchets : modification des tarifs de la redevance spéciale |

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire accepte la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 12 juillet 2023 qui leur a été adressé le 6 septembre 2023.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, en l'absence de remarque, et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents lors de la séance du 12 juillet 2023 ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 12 juillet 2023 tel que présenté.

Dossier n°2 : Présentation des conclusions de l'étude sur le Musée de l'Automobile

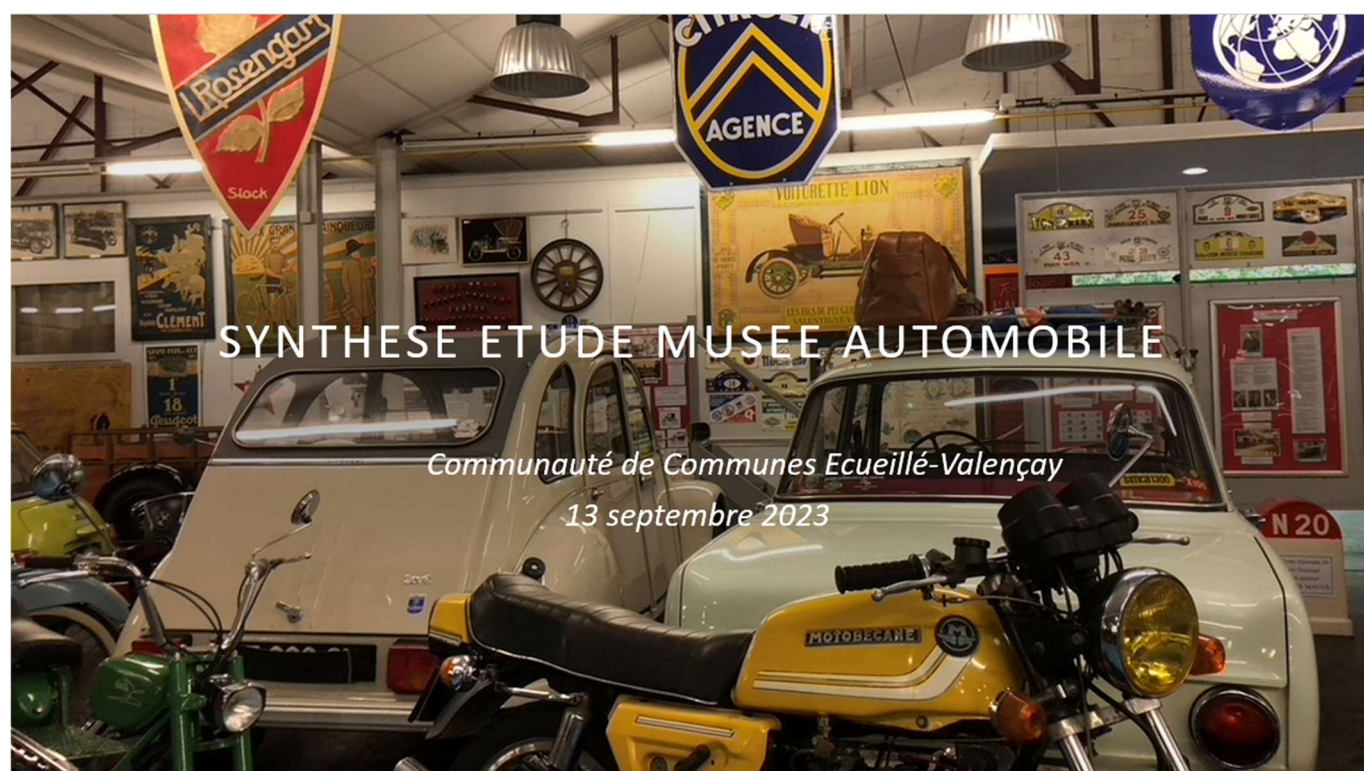
La Présidente remercie M. Thierry BLUET, directeur de l'Agence d'Attractivité de l'Indre, ainsi que M. Pascal PILLAULT du cabinet Pascal PILLAULT Conseil de leur présence.

M. Pascal PILLAULT présenter ses conclusions concernant l'étude qu'il a réalisée en juin et juillet sur le Musée de l'Automobile. Pour mémoire, l'objet de la mission était d'apporter une aide à la décision pour les élus sur l'avenir du Musée de l'Automobile en :

- cadrant l'inscription du Musée de l'Automobile dans le contexte touristique local actuel et en mesurant son importance au niveau départemental,
- identifiant les leviers principaux et les axes de travail à mettre en place pour faire évoluer le Musée, développer son attractivité pour gagner en fréquentation et donc en recettes.

Les éléments attendus portaient sur l'analyse :

- du contexte touristique local et de la place du Musée de l'Automobile dans celui-ci
- des Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces
- du fonctionnement du Musée et perspectives à mettre en œuvre
- du bâtiment et de ses extérieurs : quels facteurs d'attractivité à rénover, développer ?
- des stratégies commerciale et de communication et développement de perspectives
- du développement de l'attractivité du Musée : pistes de projets d'animations à mettre en œuvre.



Etude réalisée par le cabinet Pascal Pillault Conseil

1) LE CONTEXTE TOURISTIQUE DE L'INDRE EN BERRY

- L'Indre ne se classe pas parmi les destinations touristiques majeures mais sa notoriété progresse et sa double stratégie d'appartenance, au Val de Loire pour se faire connaître des clientèles étrangères et au Berry pour les touristes français, est la plus pertinente qui soit pour augmenter son attractivité.
- Loir-et-Cher et Touraine concentrent pratiquement les deux tiers de la fréquentation, avec des sites majeurs comme Beauval (2 Millions), Chambord (1 million), Chenonceau (850 000), le Clos Lucé, Chaumont (+ de 500 000), Amboise (+ de 400 000), Villandry, Blois (+ de 350 000) etc...tous ont connu une progression significative de leur fréquentation sur les 10 dernières années (hors Covid)
- En comparaison, le site le plus fréquenté de l'Indre est le château de Valençay qui a accueilli en 2022 près de 88 000 visiteurs payants et ne bénéficie pas de la même dynamique de ses voisins du Val de Loire.

Le territoire de la Communauté de communes Ecueillé-Valençay, son château, ses deux AOC et son musée automobile, recèle un potentiel de développement évident, ce, à moins d'une heure d'un espace à la fréquentation touristique très importante dont il est possible de tirer bénéfice.

La communication touristique Berry Province « ma campagne a du style », puis « Province de choix » et le travail sur l'attractivité territoriale améliorent la visibilité de la destination.

Elle véhicule une image plus positive, en phase avec les nouvelles attentes et complémentaire avec le concept d'art de vivre à la française dans laquelle s'inscrit le château de Valençay, qui doit pouvoir être élargie au musée automobile, témoin « vintage » d'une certaine élégance automobile française comme aux 2 AOC symboles de qualité du terroir.

2) L'OFFRE LOCALE

- Le territoire se situe à une vingtaine de minutes de l'autoroute A85 (axe Nantes-Angers-Tours-Vierzon-Bourges puis Clermont-Ferrand et Lyon) et à peu près à même distance de l'autoroute A20 (axe Paris-Orléans-Vierzon-Limoges-Toulouse).
- Ces axes permettent de déterminer des clientèles cibles comme les Franciliens, la région Rhône-Alpes (dont la Métropole Lyonnaise), les Pays de Loire avec les Métropoles de Nantes et d'Angers, le Limousin, le nord de l'Occitanie avec la Métropole Toulousaine toutes à 3 heures environ de Valençay.
- Le territoire contribue largement à l'offre touristique, dans le top 8 des sites payants les plus fréquentés, on en compte 2, le château de Valençay, premier site de l'Indre mais aussi le musée de l'Automobile.
- Une offre et un potentiel (les deux AOC et AOP vins et fromages qui sont de vrais atouts d'image et de qualité, sur une thématique œnotourisme/gastronomie/produits du terroir de plus en plus plébiscitée par les clientèles touristiques) qui correspondent davantage aux clientèles des classes moyennes supérieures, ce sont ces dernières qui doivent être les principales cibles de la politique de communication et de commercialisation du territoire.
- Une clientèle avec un pouvoir d'achat qui lui permet de visiter, d'aller au restaurant, d'acheter des produits locaux et donc de contribuer davantage au développement économique local.
- Une clientèle qui aime la qualité sans être élitiste (couples, familles)

L'analyse de l'offre d'hébergement fait apparaître une situation très contrastée, avec un poids très majoritaire de l'hébergement non marchand et pour l'hébergement marchand :

- d'une part un développement d'hébergements adaptés aux publics de Beauval, essentiellement de passage pour une nuit et donc avec un niveau d'exigence moins prononcé
- d'autre part une offre plus traditionnelle qui stagne, vieillit et n'est pas en phase avec les attentes potentielles d'une part des clientèles qui visitent le château ou le Musée automobile (membres de clubs, collectionneurs...), plutôt à la recherche d'une offre plus haut de gamme (3-4 étoiles).

L'offre de restauration confirme la tendance, même si le Vin'lençay à Valençay et la Ressource à Fontguenand, deux bonnes tables de Bistronomie assez récemment reprises, sont à même de satisfaire une clientèle plus exigeante en matière de gastronomie, aux côtés de l'Auberge de St Fiacre à Veuil (mais avec 25 couverts ne peut accueillir de groupes importants), et le restaurant l'Orangerie dans le cadre prestigieux du château mais seulement ouvert aux groupes sur réservation.

Ce tour d'horizon synthétique de l'offre fait apparaître un décalage entre le potentiel perçu et les niveaux de fréquentation touristiques du territoire :

- Absence de stratégie de développement touristique de territoire,
- Peu d'investissements privés ou même publics dans des projets de développement, d'adaptation de l'offre,
- Carences en matière d'animation de réseau des professionnels du tourisme, d'outils d'animation

sont autant de difficultés qu'il convient de prendre en compte pour expliquer ce décalage.

Pourtant les atouts sont présents et plusieurs facteurs sont des opportunités qu'il faut saisir et accompagner :

- l'évolution des tendances sociétales,
- la dynamique positive, avec une image renouvelée de l'Indre,
- un immobilier très abordable pour les éventuels nouveaux résidents comme pour les porteurs de projets,
- une stratégie touristique unique au niveau du Pays qui va permettre de revoir les missions, priorités, compétences, outils de l'Office de Tourisme

3) POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE LOCALE

Le tourisme, potentiel avéré et non aléatoire, est probablement pour le territoire, un des seuls leviers économiques dont elle dispose pour susciter les retombées nécessaires au maintien et à l'amélioration du cadre de vie, des services, du commerce, à l'emploi des jeunes générations notamment.

Il s'agit de définir une stratégie commune de développement touristique, de soutien, d'investissements, de communication (en collaboration avec les instances touristiques départementales et régionales notamment) pour les 5 prochaines années.

Une telle démarche, proactive, qui se concentre sur des objectifs prioritaires, oriente les investissements publics, précise les compétences et les missions attendues de son Office de tourisme, traduira l'implication volontariste des collectivités locales, élément clé pour susciter la confiance de nouveaux investisseurs comme pour conforter et faire grandir les piliers de l'offre actuelle.

4) LE MUSEE AUTOMOBILE

C'est le sujet principal de cette étude mais il faut bien considérer que ce dernier est partie prenante d'un territoire, d'une destination et que ses résultats sont aussi largement dépendants du niveau de dynamisme, des capacités de travail en commun des principaux acteurs publics et privés de ce territoire.

Seul, il peut certes espérer avec un certain nombre d'améliorations devenir plus attractif, mais c'est bien au cœur d'une stratégie globale de développement, qu'il pourra, comme les autres opérateurs touristiques, mesurer une véritable et durable évolution de sa fréquentation

Les principaux constats négatifs :

- Une signalétique quasiment inexistante sur les bords des routes à proximité de Valençay et très peu présente dans la ville même.
- Pas très visible de la route, hébergé dans un bâtiment de type supermarché, façade peu esthétique avec une enseigne défraîchie, un parking de capacité adaptée et planté de quelques arbres

- L'entrée laisse une première impression très mitigée, d'amateurisme, de manque d'entretien, double porte vitrée très fatiguée, sas impersonnel et pas accueillant, billetterie inadaptée et peu fonctionnelle
- bureaux vieillots, mal chauffés, peu adaptés pour l'association et le personnel
- Sanitaires indignes d'un établissement recevant du public
- Absence de lieu de stockage suffisant
 - . Une muséographie datée avec des vitrines, mobiliers, panneaux, cartels d'information obsolètes et disparates
 - . Une présentation souvent surchargée, horizontale, sans hiérarchie, (secteur des camions de pompiers, des deux roues...), des pièces remarquables comme la collection d'affiches peu mise en valeur et mal entretenue
 - . Des espaces sans intérêt, sans homogénéité, sans thématique définie (alors que l'on manque de place)
 - . Une salle de projection au matériel obsolète
 - . Une boutique inexistante
 - . Quid de la convention (sa pérennité) avec les consorts GUIGNARD qui s'achève début 2024
 - . Un personnel dévoué mais beaucoup trop polyvalent (du ménage à la commercialisation)
 - . des périodes d'ouverture inadaptées, pas cohérentes avec celles du château
 - . une communication digitale (3 publications mensuelles sur FB en juin juillet août !) et une commercialisation insuffisantes
 - . relations et partenariats avec le château et l'OT peu développées et pourtant stratégiques /vitales
 - . Un déficit chronique de 40 à 70 000 euros/an

Les principaux constats positifs :

- Le musée fait partie du top 8 en matière de fréquentation dans l'Indre, il dépassera les 10 000 visiteurs en 2023
- La collection est de grande qualité, essentiellement sur des modèles français, ce qui s'intègre bien dans le credo art de vivre à la française du château
- Au-delà des véhicules, nombre d'affiches, d'accessoires sont particulièrement nombreux et intéressants pour la muséographie
- Le story telling du garage GUIGNARD
- L'enveloppe intérieure du musée rappelle un garage, elle est plutôt en bon état apparent et parfaitement raccord avec la thématique
- Le parking permet l'organisation de manifestations sur place
- Le musée attire un public avec une part importante de CSP +, dont la présence est importante pour la dynamique du territoire.
- L'association AMAV est dynamique et organise des manifestations importantes, communique beaucoup au bénéfice du musée. Les manifestations amènent de la fréquentation au musée et enrichissent le calendrier local des manifestations
- La collection GUIGNARD comporte encore d'autres véhicules et accessoires, des collectionneurs prêtent leurs véhicules, ce qui permet de renouveler et de présenter chaque année une thématique
- Le pass commun notamment avec le château (qui pourrait donner des résultats beaucoup plus significatifs)
- Une marge de progression de la fréquentation importante si les partenariats sont optimisés et la communication/commercialisation améliorée

Les préconisations :

Comment, un territoire, qui possède un certain nombre d'atouts touristiques, (quels sont les autres atouts du territoire aussi avérés ?) pourrait-il supprimer un outil qui est et pourrait être davantage encore, un pilier de l'offre locale et un complément à la visite du château ?

- Ce qui justifie pour nombre de visiteurs de passer plus de temps sur place et consommer de ce fait de la restauration voire de l'hébergement.
- Le musée est également un outil qui amène des clientèles plus haut de gamme, avec donc cette capacité à dépenser sur place si on lui en donne l'opportunité.
- Un outil qui fédère 129 bénévoles dans une association, qui produit des événements (qui ne coûtent pas mais rapportent) désormais installés solidement dans un agenda des manifestations pas si dense pour qu'il puisse se permettre de les ignorer
- Le constat et l'analyse ont mis en exergue le fait que l'amélioration de la situation du musée n'est pas dépendant de son seul fait mais s'inscrit plutôt dans une conjonction d'actions, de collaborations et de partenariats associés à une démarche de modernisation de l'outil.
- Il est donc largement plus productif pour l'avenir de se mobiliser pour faire progresser le musée et son audience (et donc limiter au maximum son impact sur les finances de la Communauté de communes), parce qu'il fait partie d'un tout, d'une offre globale qui doit être améliorée, modernisée, qualifiée pour un objectif commun, celui d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

Il y a donc deux grands axes sur lesquels s'appuyer :

- Celui de la coopération intelligente, qui ne coûte rien et nécessite seulement un changement d'état d'esprit des parties prenantes
- Celui de l'investissement pour permettre une remise à niveau du musée et de son organisation, plus conforme aux attentes des clientèles touristiques

a) La coopération intelligente :

- Il est urgent de mettre autour d'une table, les responsables et plus largement les équipes des trois principales entités touristiques du territoire, le château, le musée de l'Automobile, l'Office de tourisme.
- L'objectif de cette rencontre tripartite doit être de construire une relation durable, d'analyser les outils existants pour les faire éventuellement évoluer et surtout mettre en œuvre une organisation et une communication entre les équipes la plus efficiente possible
- Il est vrai que le château par sa notoriété et son attractivité de grand site du Val de Loire et donc son niveau de fréquentation, a dans cette démarche plus que tout autre partenaire, un rôle clé, une responsabilité de « grand frère », de locomotive, mais elle est indispensable et facile à mettre en œuvre.

3 exemples

- Des consignes claires aux équipes de l'accueil/billetterie pour mettre en avant auprès de chaque visiteur le pass existant, doit nous conduire à une augmentation mécanique de ses ventes, avec pour objectif atteignable 10%. Ce qui permettra de générer 8 000 visiteurs au Musée, soit sa fréquentation totale 2022.
- La création d'un corner scénarisé/interprété sur le site avec la présence d'un véhicule de la collection du musée, un discours insistant sur l'art de vivre à la française, un principe/concept déjà et à juste titre mis en valeur par le château et qui doit être repris par le musée
- La création d'un événement annuel commun, qui célèbre ce lien entre l'art de vivre à la française du 18^{ème} du château et celui du 20^{ème} des véhicules du musée, dans l'allée principale du château sous forme de concours/défilé d'élégance des plus beaux modèles, se poursuivant dans le centre-ville et jusqu'au parking du Musée.

Concernant l'Office de tourisme, sa restructuration prévue au niveau du pays va lui permettre d'engager une nouvelle dynamique, de revoir ses outils de communication aujourd'hui obsolètes, ne serait-il pas

légitime que la Communauté de communes (qui le finance chaque année à hauteur de 90 000 euros) lui demande de prendre en charge la commercialisation de son musée automobile et l'évolution du pass existant

Engager une relation plus suivie avec l'association vin et fromage d'appellation Valençay, pour imaginer des collaborations lors des événements, de la réception de clubs ou encore de permettre la vente de bouteilles de l'appellation à la boutique du Musée pour des publics qui on l'a vu, a souvent des moyens.

b) La remise à niveau du Musée

- Mettre en œuvre un plan de signalisation depuis l'ensemble des points d'entrée de la commune et particulièrement au carrefour du château.
- Traiter les abords et l'extérieur d'un bâtiment, ce qui nécessite de trouver, avec l'ABF, des compromis acceptables pour réaliser les aménagements nécessaires sur la façade comme la construction d'un mur en bord de route qui permettrait de soustraire encore davantage la façade du musée à la vue (tout en permettant d'y inscrire le nom du site).
- Ce mur devrait permettre de réaliser l'habillage adéquat de la façade pour lui donner un aspect en lien avec sa thématique et qui pourrait être la représentation d'un garage automobile vintage.

Les autres aspects « structurels » à traiter sont :

- L'étanchéité globale du toit, la sécurisation ou le remplacement des portes d'entrées
- La création d'un espace accueil/billetterie clôt, en partie vitré avec les rangements, l'ergonomie nécessaire à un poste de travail et son matériel (ordinateur, caisse enregistreuse, terminal de paiement...)
- La création dans le sas d'entrée côté vitrine/bureau d'un espace convivial (table chaises type bistrot vintage pour vente boisson chaude et fraîche avec distributeur libre-service ?)
- La construction sur la partie arrière du musée sur l'ancien quai de déchargement d'un nouvel espace qui pourrait être partagé entre une zone de stockage et un atelier de démonstration de restauration de véhicule
- La réfection des sanitaires, l'isolation des bureaux
- Les branchements eau/électricité pour les manifestations sur le parking
- L'équipement d'ampoules led plus économiques pour les luminaires existants
- Le renouvellement du matériel de projection pour permettre une vision sur la totalité d'un écran et faciliter sa commande depuis l'accueil par le personnel.

c) La Muséographie :

Il s'agit d'apporter une touche plus moderne et plus « professionnelle » dans la mise en scène, dans les outils de médiation, dans la logique thématique et de mettre davantage en valeur des accessoires aujourd'hui peu visibles malgré leur qualité voire leur rareté. Il est pour cela nécessaire, de s'adjoindre les services d'un professionnel, (muséographe) pour établir un nouveau schéma global.

- Les principaux éléments qui doivent être pris en considération :
- L'adaptation du sas d'entrée en espace convivial à proximité de l'accueil/billetterie
- La définition d'un petit espace boutique permettant la mise en valeur d'un nombre plus importants d'articles. (Miniatures, plaques publicitaires, reproduction d'affiches anciennes, porte-clés...), (s'inspirer des boutiques existantes dans les autres musées et exploiter les trésors spécifiques à la collection)
- La redéfinition de l'espace actuellement à gauche de l'accueil, totalement hétéroclite pour en faire par exemple un corner dédié à l'historiographie du garage Guignard, à l'origine de la collection
- Le traitement privilégié de certains véhicules emblématiques (Bugatti, Delahaye...) avec petit podium ou une couleur au sol (tapis rouge ?)
- La présentation plus verticale des deux roues pour les rendre plus visibles

- Revoir tous les cartels de présentation avec les informations les plus importantes et spécifiques, si possible traduits en anglais
- Scénariser des espaces dédiés à la prise de vue immersifs comme celui avec la Citroën C3 aujourd'hui si peu attractif
- Refaire et thématiquer la totalité des panneaux de médiation
- Harmoniser les vitrines de présentation et sélectionner les objets et accessoires présentés, pour ne retenir que les plus significatifs et éviter des accumulations sans grand intérêt
- Regrouper dans la salle de projection les éléments (les plus utiles seulement) concernant la croisière rouge, avec des panneaux de médiation et une mise en scène revue
- Protéger et mettre en valeur la magnifique collection d'affiches rares
- Améliorer/optimiser l'utilisation des mannequins en les accessorisant davantage en fonction des thématiques. (partenariats à développer avec des associations qui créent des costumes Emmaüs/Secours Populaire/Croix Rouge susceptibles de récupérer d'autres mannequins/vêtements/accessoires/objets pouvant être utiles particulièrement pour mettre en valeur des espaces thématiques ou des saynètes dans le cadre des expositions temporaires.

d) Le fonctionnement et l'organisation :

Les améliorations possibles des outils existants :

- Dossier de presse avec un visage plus vendeur, plus illustré, une ligne éditoriale plus dans l'esprit vintage, insistant sur l'élégance automobile à la française (« french touch »), les éléments saillants de la collection et les points forts de l'exposition temporaire.
- Le dépliant annuel doit être celui du musée plus que de l'exposition temporaire : mise en page renouvelée, illustrations de véhicules et d'objets emblématiques, page certes dédiée à l'exposition temporaire annuelle avec son illustration mais aussi des infos sur les marques/modèles présents, conserver les infos pratiques avec l'agenda des manifestations.
- La diffusion doit se concentrer sur les secteurs qui à proximité raisonnable de Valençay font l'objet de flux touristiques importants : environs de Beauval et dans les hébergements à 20 km à la ronde en 36,37,41, le secteur Loches-Montrésor-Chédigny et ses hébergements plutôt haut de gamme, idem pour le secteur des bords de Cher autour de Chenonceau.
- Dans le budget de communication actuel, dégager une enveloppe (autour de 1 500 euros en réalisant des économies sur des encarts publicitaires peu efficaces ou le budget SACEM, est-il utile d'avoir de la musique dans le musée ?) qui permette de participer à des actions de promotion extérieures mutualisées (exemple du salon des séniors)
- Acquérir un logiciel qui puisse permettre une connexion ordinateur-caisse pour disposer des statistiques fiables, pérennes des typologies de clientèle (indispensable pour orienter les actions de communication)
- Repenser les outils et la stratégie de communication :
 - Revoir le site internet dans sa présentation, avec un objectif rédactionnel favorisant le référencement naturel, des contenus qui devront être régulièrement alimentés notamment en image, au-delà des nécessaires informations à mettre à jour en fonction de l'actualité
 - Dynamiser le compte Facebook avec des publications plus nombreuses et mieux ciblées des contenus, un travail d'affiliation à tous les groupes qui rassemblent les passionnés de la thématique ce qui permet de toucher plusieurs dizaines de milliers personnes.
 - Acquérir un smartphone dédié à la production de contenu
 - Ces tâches demandent des compétences et un peu de temps spécifique : alternant mutualisé ?, recours à un stagiaire longue durée ?

f) Autres préconisations :

- Augmenter le nombre de références disponibles dans la boutique pour améliorer sensiblement le panier moyen des dépenses (24 cts !), et donc le chiffre d'affaires (miniatures, plaques publicitaires, reproduction d'affiches anciennes, porte-clés...
- Créer une carte « ambassadeur » pour les habitants et les propriétaires de résidences secondaires du territoire de la communauté de communes, avec un principe de gratuité pour son détenteur lorsqu'il se présente au musée accompagné de visiteurs.
- Harmoniser les dates d'ouverture du Musée avec ceux du château pour augmenter la fréquentation individuelle et groupes (en mai juin octobre les trois premiers jours de la semaine). Le manque à gagner est de 8 000 euros en l'état de la fréquentation actuelle, ce qui est à comparer avec l'économie réelle réalisée par la Communauté de communes

5) Phasage des actions :

A court terme : septembre 2023/avril 2024

Au-delà de la reconduction de la convention avec les consorts GUIGNARD (avec la prise en compte d'une légitime contribution de la Communauté) qui est un préalable à toute les actions, il convient :

- D'organiser dès la fin de la saison en novembre, la rencontre tripartite Musée/Château/OT pour relancer les partenariats
- D'engager l'amélioration préconisée des outils existants (diffusion, dossier de presse, flyer du musée...) à l'occasion de leur réimpression programmée pour la nouvelle saison 2024
- De préparer le budget 2024 en incluant les dépenses de fonctionnement prioritaires : contrat saisonnier étendu pour une ouverture de Pâques à la Toussaint, achat d'un smartphone (300 euros) pour la réalisation de « contenus images », acquisition d'un logiciel de caisse (souvent un système d'abonnement autour de 500 euros/an), réaliser un cahier des charges pour l'évolution ou le remplacement du site internet sous wordpress (enveloppe maximum 5 000 euros), engager la réfection des sanitaires, changer le matériel de projection.
- Dans le cadre de la nouvelle convention avec la structure OT du Pays, formaliser la délégation de la mission de commercialisation du Musée pour la saison 2024 ou 2025.

A moyen terme : 2024/2025/2026

- Dans le cas d'un accord avec le château, création du corner musée de l'Automobile
- Engager la réflexion sur le projet global d'amélioration du musée :
 - Débuter la concertation avec l'ABF (il doit être associé dès le départ sinon le projet ne pourra pas aboutir, la Communauté de communes doit afficher sa détermination pour parvenir à un compromis et éviter toute fin de non-recevoir)
 - Réaliser une estimation budgétaire des différents travaux à réaliser : éléments extérieurs et construction supplémentaire (démonstration/stockage), banque d'accueil, isolation des bureaux, étanchéité globale.
 - Étudier les possibilités de subvention pour soutenir les investissements nécessaires au projet global, auprès des partenaires potentiels que sont le Département et la Région mais aussi l'État voire l'Europe (FEADER ?)
 - Engager l'évolution muséographique avec un professionnel, pendant l'hiver 2024/25 même si le projet de réhabilitation extérieur est abandonné ou programmé plus tard. Une enveloppe spécifique de 70 000 euros devrait permettre de répondre à l'essentiel des préconisations et plus largement une amélioration visible de la présentation des collections et de la médiation associée.

Bruno TAILLANDIER : On connaissait déjà les conclusions de cette étude mais c'est bien de s'entendre dire ces vérités.

Jean-Charles GUILLET : C'est bien mais a-t-on les moyens de financer tout cela ?

Thierry BLUET : Le Musée appartient à l'écosystème touristique du département. L'A2I en fait la promotion au travers de rallyes-promenades. L'A2I dépense chaque année 40 000 € de messages publicitaires pour remonter dans le moteur de recherche de Google et sur Facebook.

William GUIMPIER : Notre association va organiser la Gédéon Rando pour valoriser le sentier découverte Benjamin Rabier. Ce sera un très gros évènement avec plusieurs parcours allant de 16 km environ à 41. Il aura lieu à l'Ascension l'année prochaine. L'objectif est de promouvoir le sentier, le territoire et ses produits locaux.

Mireille CHALOPIN : Le Musée, tout comme le sentier, ne sont que des morceaux du puzzle. Tout seul, les acteurs touristiques n'avanceront pas. Il faut voir l'ensemble des acteurs du territoire.

Pascal PILLAULT : Si chacun reste dans son coin, effectivement, ça ne donnera rien.

Après les remerciements de la Présidente, Mme Caroline JARREAU et MM. Thierry BLUET et Pascal PILLAULT quittent la séance.

Dossier n°3 : Service de gestion des déchets : modification des tarifs de la redevance spéciale REPORTE

Ce dossier est reporté à un conseil communautaire ultérieur.

Dossier n°4 : Retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est membre du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

L'objet de ce syndicat est :

- d'informer les collectivités locales qui le composent de toutes les dispositions concernant le transport des élèves,
- de coordonner l'action de ces collectivités organisatrices de circuits,
- de regrouper les organisateurs concernés, en vue de procéder à l'assurance collective des risques qui leur incombent et aux actions jugées nécessaires pour la sécurité au titre des transports scolaires.

Ce syndicat a été créé en 1978 par substitution au Syndicat de Ramassages Scolaires de l'Indre pour une durée illimitée. Son siège social est basé en Mairie de Buzançais. Il est constitué des communes et EPCI suivants :

Communes adhérentes :

Arthon, Belabre, Chabris, Chasseneuil, Clion-sur-Indre, Crevant, Fléré-la-Rivière, Heugnes, La Berthenoux, Le Poinçonnet, Luant, Palluau-sur-Indre, Poulaines, Pouligny-Notre-Dame, Pouligny-Saint-Pierre, Prissac, Reuilly, Saint-Août, Saint-Denis-de-Jouhet, Saint-Georges-sur-Arnon, Saint-Marcel, Saint-Maur, Selles-sur-Nahon, Vendoeuvres

Syndicats Intercommunaux adhérents :

Syndicat du Collège d'Ardentes, Syndicat de la Région d'Argenton-sur-Creuse, Syndicat du RPI Badecon Le Pin/Chavin/Le Menoux/Malicornay, Syndicat du Blanc, Syndicat du RPI Bouges-le-Château/Baudres/Rouvres-les-Bois, Syndicat de Buzançais, Syndicat du RPI Chassignolles/Le Magny, SIVOM de la Région de Châtillon-sur-Indre, Syndicat des écoles de Cuzon/Gargillesse/Saint-Plantaire/Orsennes/Pommiers, Syndicat de Déols, SIVOM d'Ecueillé, Syndicat du RPI Gournay/Maillet, Syndicat du secteur d'Issoudun, Syndicat du RPI La Berthenoux/Saint Christophe en Boucherie/Thevet Saint-Julien/Vic-Exempt, SIVU de La Châtre, Syndicat du RPI Lourouer-Saint-Laurent/ Nohant-Vic-Saint Chartier/Verneuil sur Igneraie, Syndicat de Luant, Syndicat du RPI Lys Saint-Georges/Sarzay/Tranzault, SIVOM de Mers-sur-Indre/Montipouret, Syndicat du RPI Mouhet/La Châtre-l'Anglin, Syndicat du RPI Neuillay-les-Bois/Méobecq, Syndicat du RPI Nuret-le-Ferron/La Pérouille, Syndicat de Saint-Benoît-du-Sault, Syndicat du RPI Saint Civran/Sacieres-Saint-Martin/Chazelet/ Luzeret/Roussines, Syndicat de la Région de Saint-Gaultier, SIVOM de Sainte-Sévère, Syndicat de Tournon-Saint-Martin, Syndicat du RPI Villentrois/Faverolles/Lye

Communauté de Communes adhérentes :

CDC de la Marche Berrichonne, CDC de Levroux Boischaut Champagne, CDC de Champagne Boischauts, CDC Cœur de Brenne, CDC du Val de Bouzanne, CDC du Pays d'Eguzon Argenton – Vallée de la Creuse pour les communes de Badecon-le-Pin, Baraize, Bazaiges, Ceaulmont, Cuzion, Eguzon-Chantôme, Gargillesse-Dampierre et Pommiers, CDC Ecueillé – Valençay pour les communes de Fontguenand, Langé, Luçay-le-Mâle, Lye, Valençay, La Vernelle, Veuil, Vicq-sur-Nahon et Villentrois – Faverolles-en-Berry

En 2022, la contribution de la CCEV était de 430 €.

Considérant que les transports scolaires relatifs au collège Alain-Fournier de Valençay sont désormais une compétence de la Région Centre-Val de Loire, et que l'assurance de la Région Centre-Val de Loire ainsi que celle souscrite par la CCEV couvrent l'intégralité des risques encourus en matière de transport d'élèves vers le Collège Alain-Fournier de Valençay, le bureau de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du 18 avril 2023 et le conseil communautaire du 15 mai 2023 ont émis le souhait d'un retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Ce retrait se déroule en trois étapes :

1. Le conseil municipal de chaque commune membre de la CCEV est amené à se prononcer sur le retrait de la CCEV du syndicat ;
2. Si la majorité qualifiée des conseils municipaux a approuvé la sortie de la CCEV, la Présidente informe le Président du syndicat de sa volonté de s'en retirer ;
3. Le Président du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre sollicite les autres collectivités et EPCI membres concernant le souhait de la CCEV de sortir du syndicat, qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le principe du retrait, leur silence valant décision défavorable.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat dans le département concerné.

Les modalités financières et patrimoniales relatives à ce retrait doivent être déterminées par la CCEV et le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre d'un commun accord et doivent faire l'objet d'une délibération concordante ultérieure. A défaut d'accord, il appartiendra au Préfet saisi par la CCEV ou par le Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre de régler les modalités financières et patrimoniales du retrait.

Considérant l'absence d'actif propre à la CCEV, la Présidente proposera un retrait simple, sans compensation financière.

Il convient de se prononcer sur le retrait de la CCEV du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L.5211-19 et L5212-29,

Vu les statuts du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre approuvés par arrêté préfectoral du 18 janvier 2017,

Considérant que les transports scolaires relatifs au collège Alain-Fournier de Valençay sont désormais une compétence de la Région Centre-Val de Loire,

Considérant que l'assurance de la Région Centre-Val de Loire ainsi que celle souscrite par la CCEV couvrent l'intégralité des risques encourus en matière de transport d'élèves vers le Collège Alain-Fournier de Valençay,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le retrait de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay du Syndicat Départemental des Transports Scolaires de l'Indre, et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Afin de mieux coordonner les actions mises en œuvre sur le territoire, le Pays de Valençay en Berry, en partenariat avec le Conseil régional, a réalisé en 2018 - 2019 un schéma de développement touristique dans le but de proposer un programme d'actions en commun et de structurer une organisation territoriale optimale à l'image des capacités touristiques du territoire. La stratégie a eu pour objectifs :

- de définir les axes stratégiques, les filières prioritaires, les clientèles cibles pour structurer, développer et qualifier l'offre touristique
- de construire un programme d'actions partagé pour les prochaines années en identifiant les projets touristiques prioritaires à engager à court, moyen et long terme : les actions à engager, les aménagements, les équipements à créer, à développer, à repositionner pour mieux répondre aux attentes des touristes
- d'analyser la politique de communication actuelle et de formuler des propositions d'actions
- d'optimiser l'organisation territoriale du tourisme dans une démarche de mutualisation des moyens humains, matériels et financiers

Suite à ce constat, les intercommunalités compétentes en matière de promotion touristique ont validé l'intérêt du développement et de la promotion de leur territoire touristique à une échelle dépassant leur périmètre et ainsi constitué une destination touristique « Valençay Berry-Val de Loire », résultant d'une recherche de coordination et de cohérence de l'offre touristique.

Afin d'assurer la cohérence des actions choisies à l'échelle de la destination Valençay Berry-Val de Loire, la poursuite du partenariat est apparue nécessaire.

Une convention fixe les conditions de ce partenariat.

Il convient de statuer sur ce dossier.

Annick BROSSIER : les personnels de l'Office de Tourisme seront transférés au Pays le 1^{er} janvier 2024, mais la CCEV devra rembourser les frais de la cellule d'animation, notamment une quote-part des charges de personnel de la cheffe de projet dès le 1^{er} septembre 2023.

Marie-France MARTINEAU : si l'Office a recruté un agent pour le ménage, pourquoi y a-t-il encore 2 000 € de dépenses inscrites ?

Alice CAILLAT : Cela correspond au lavage des vitres qui ne peut être fait par l'agent pour des questions de hauteur de travail.

Marie-France MARTINEAU : Pourquoi y a-t-il une telle variation sur les assurances entre 2022 (782 €) et les projections 2024 (2 500 €) ?

Alice CAILLAT : 2022 est une exception en termes de coût. Renseignement pris auprès de l'assurance, la valeur réelle de la cotisation annuelle sera de 2 500 € environ.

Hervé FLAVIGNY : Que deviendra le bureau de l'association ?

Annick BROSSIER : Si les membres de l'association souhaitent poursuivre leur activité, il n'y a aucun problème. Ils ont un rôle d'animation.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention pour le fonctionnement de la cellule d'animation touristique « Valençay Berry-Val de Loire » 2023-2026 annexée à la présente,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire, approuve les termes de la convention sus-mentionnée, et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente explique que le crédit-bail avec le Groupe RIOLAND de Vicq-sur-Nahon arrivera à échéance le 30 septembre 2023. Le prix de cession à l'expiration du contrat de crédit-bail, dans le cas où l'option d'achat serait levée par le Groupe RIOLAND, correspond au paiement du dernier mois de loyer représentant la valeur résiduelle de l'ensemble du bien immobilier au jour de la cession, à savoir 3 597,08 €.

Il convient d'approuver la vente définitive de ce bien, sous réserve de la levée d'option par le Groupe RIOLAND avant le 30 septembre 2023.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le contrat de crédit-bail signé le 15 janvier 2003 entre la Communauté de Communes du Pays de Valençay et la SOCIETE RIOLAND MAROQUINIERS SA, et ses avenants successifs en date respectivement du 27 avril 2005 et du 10 novembre 2009,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 152-0001 du 1^{er} juin 2013 portant fusion des Communauté de Communes du Pays de Valençay et de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé au 1^{er} janvier 2014,

Vu le transfert des contrats au GROUPE RIOLAND,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 septembre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la valeur résiduelle de l'ensemble cadastré section ZE n°316 (terrains et bâtiments) au lieudit l'Aubuée Roux à Vicq-sur-Nahon, pour un montant de 3 597,08 €, accepte la vente de la parcelle cadastrée ZE n°316 pour un montant de 3 597,08 €, et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°7-1 : Renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage**DCC2023_104**

La Présidente explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 30 septembre 2023. Compte tenu du tonnage et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. La Présidente propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle, pour une durée d'un an, à temps non complet (25 heures hebdomadaires du 1^{er} octobre 2023 au 29 février 2024 et 35 heures hebdomadaires du 1^{er} mars au 30 septembre 2024), conformément à l'article L.332-8-1° du Code Général de la Fonction Publique, et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 473, majoré 412.

Il convient de statuer sur ce dossier.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2023, fixe la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 378, majoré 366, correspondant au grade d'adjoint technique, échelon 6, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe « abattoir » 2023, autorise la Présidente à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°7-2 : Renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage**DCC2023_104**

La Présidente explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 30 septembre 2023. Compte tenu du tonnage et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. La Présidente propose de reconduire le contrat de travail afférent par voie contractuelle, pour une durée d'un an, à temps non complet, conformément à l'article L.332-8-1° du Code Général de la Fonction Publique, et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 378, majoré 366.

Il convient de statuer sur ce dossier.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps non complet, pour une durée d'un an, à temps non complet (25 heures hebdomadaires du 1^{er} octobre 2023 au 29 février 2024 et 35 heures hebdomadaires du 1^{er} mars au 30 septembre 2024), du 1^{er} octobre 2023, fixe la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 473, majoré 412, correspondant au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelon 11, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe « abattoir » 2023, autorise la Présidente à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°8 : Médiathèque de Valençay : passage d'un agent à temps complet

DCC2023_106

La Présidente rappelle que suite au départ en retraite de l'un des agents de la médiathèque de Valençay, ce service ne dispose plus que d'une responsable à raison de 29 heures par semaine depuis le 1^{er} juillet 2023.

Or, lors du conseil communautaire du 19 juillet 2022 concernant le dépôt de la candidature de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay pour le déploiement d'une Micro-Folie mobile, il a été convenu que :

- L'agent partant en retraite serait remplacé par un agent dédié à mi-temps à la médiathèque de Valençay et au réseau de lecture publique et pour le 2^{ème} mi-temps à l'animation et au développement de la Micro-Folie mobile,
- L'agent travaillant à 29 heures par semaine passe à temps plein, pour compenser en partie la perte du mi-temps Micro-Folie.

Ainsi, le temps hebdomadaire de personnel consacré à la médiathèque de Valençay et au réseau de lecture publique passera de 64 heures à 52,5 heures.

Le comité social territorial du Centre de Gestion de l'Indre a émis un avis favorable sur cette augmentation du temps de travail de l'agent concerné. Il convient d'entériner cette décision.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2015/107 en date du 9 décembre 2015 créant un emploi de bibliothécaire catégorie A à temps non complet à 29 heures hebdomadaires,

Vu la délibération DCC n°2023_041 du conseil communautaire du 11 avril 2023 autorisant le recrutement d'un médiateur culturel pour la Micro-Folie itinérante et l'animation du réseau de lecture Publique,

Vu les nécessités de service,

Sous réserve de l'avis rendu par le comité social territorial paritaire du 18 septembre 2023,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide la suppression, à compter du 1^{er} octobre 2023, d'un emploi permanent à temps non complet, à raison de 29 heures hebdomadaires de bibliothécaire de catégorie A, et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires de bibliothécaire de catégorie A, indique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice, autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°9-1 : Services aux entreprises et à la population : création d'un poste d'attaché DCC2023_107

La Présidente rappelle que le contrat de travail du chargé de mission en développement économique arrive à échéance le 30 septembre 2023. Toutefois il apparaît que le grade de rédacteur territorial n'est pas adapté aux fonctions du poste et qu'un recrutement sur un poste d'attaché serait plus approprié.

Il convient donc de délibérer sur la transformation du poste de rédacteur territorial en attaché territorial à compter du 1^{er} octobre 2023 afin d'occuper les fonctions de chargé de mission en développement économique et de réaliser la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les nécessités de service,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la suppression du poste de rédacteur et la création d'un poste d'attaché territorial, modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2023 en conséquence, précise que les crédits inscrits au budget principal 2023 sont suffisants, autorise la Présidente à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°9-2 : Mise à jour du tableau des effectifs

DCC2023_108

La Présidente explique que suite aux décisions que le conseil communautaire vient de prendre ce jour, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ Modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2023 de la manière suivante :

| Grade | Créé | Pourvu | Remarque |
|----------------------|-------------|---------------|--|
| Catégorie A : | | | |
| Attaché principal | 1 | 1 | |
| Attaché territorial | 2 | 2 | |
| Bibliothécaire | 1 | 1 | 35 h par semaine à compter du 01/10/2023 |

| Grade | Créé | Pourvu | Remarque |
|---|------|--------|---|
| Catégorie B : | | | |
| Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | 2 contractuels dont 1 à compter du 16/10/2023 |
| Rédacteur principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | |
| Rédacteur | 2 | 2 | |
| Technicien principal de 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | |
| Technicien principal de 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | 1 | 1 | |
| Catégorie C : | | | |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | 1 | 1 | dont 1 mis en détachement et 1 à raison de 19 h / semaine |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif | 1 | 1 | |
| Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe | 2 | 1 | |
| Agent de maîtrise principal | 1 | 1 | |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | 3 | 3 | |
| Adjoint technique | 3 | 3 | |
| Contractuels conformément à l'article 3 alinéa 3 (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) : | | | |
| Responsable de production | 2 | 2 | 2 recrutés à compter du 01/10/2023 dont 1 à TNC |
| Agent d'abattage | 3 | 3 | |
| Contractuels : contrat de projet | | | |
| Responsable prévention déchets | 1 | 0 | Contractuel |
| Conseiller numérique | 1 | 1 | |

- ✓ Précise que les crédits suffisants seront inscrits au budget principal 2023 et autorise la Présidente à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°10 : Questions diverses

10.a. Villages d'avenir

La Présidente présente le dispositif Villages d'avenir.

OBJECTIF : INGENIERIE DE PROJET = accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets

MOYENS : 2 chefs de projet « Territoires d'avenir » sur le département
Pas de financements supplémentaires

PROCEDURE : Adresser la candidature au Préfet avant le 15 octobre

CANDIDATS ELIGIBLES :

- Groupe de 2 à 8 communes portant une dynamique collective
- Commune de moins de 3500 habitants présentant des fonctions de centralité (courrier de soutien des communes voisines obligatoire)

portant un ou plusieurs projets dont la réalisation permettrait un saut significatif dans leur développement et pour lesquels le défaut d'ingénierie est le facteur limitant de leur réalisation

CONCRETEMENT CELA DONNE DROIT A :

| QUOI | QUI |
|---|----------------------------------|
| Un diagnostic initial allégé réalisé qui doit permettre d'établir une feuille de route identifiant les projets prioritaires à 5 ans | ANCT |
| Rédaction de fiches-projets (en nombre limité) de ces projets | ANCT |
| Accompagnement pour l'élaboration de l'avant-projet sommaire des projets | Chef de projet Villages d'avenir |
| Identification des moyens de financements privés et publics possibles | Chef de projet Villages d'avenir |
| Aide à la préparation du cahier des charges et à la passation des marchés | Chef de projet Villages d'avenir |
| Suivi de la réalisation du projet en phase travaux en lien avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage | Chef de projet Villages d'avenir |

Peut-être priorité donnée à ces projets sur les subventions DETR et DSIL

Exemples de projets « mutualisés » :

- Fleurissement
- Photovoltaïque sur bâtiments publics
- Rénovation/isolation des bâtiments publics
- Renaturation des bourgs
- Pistes cyclables
- Cartes communales
- Plan communal de sauvegarde

Annick BROSSIER : Il faut aller vite puisque le choix des communes retenues par le Préfet sera effectif pour le 15 octobre.

Guy LEVEQUE : L'isolation des bâtiments publics est une bonne idée.

Annick BROSSIER invite les communes à envoyer leurs projets à Alice CAILLAT qui en fera la synthèse.

10.b. Zéro artificialisation nette des sols

La Présidente rappelle que pour bénéficier d'un hectare à urbaniser, les communes devront avoir un Plan local d'urbanisme ou a minima une carte communale validée avant 2026.

10.c. Dispositif Nature 2050

Contacts : **Marie Boirot**, Chargée d'études Nature 2050, marie.boirot@cdc-biodiversite.fr

Candidatures : Plateforme Aides-Territoires ou nature2050@cdc-biodiversite.fr

Le Programme Nature 2050

NATURE
2050

CDC BIODIVERSITÉ 

➤ CDC Biodiversité

- Créée en 2007
- **Entreprise privée**, filiale du Groupe Caisse des Dépôts
- Tiers de confiance, développant des **solutions innovantes pour concilier économie et biodiversité** en soutien des politiques publiques et projets sociaux
- Un comité scientifique



Site internet : <https://www.cdc-biodiversite.fr/>

Champs d'intervention :



COMPENSATION
ÉCOLOGIQUE



NATURE EN VILLE



GLOBAL BIODIVERSITY
SCORE (GBS)



RECHERCHE: MISSION
ÉCONOMIE &
BIODIVERSITÉ



ACTIONS VOLONTAIRES
DES ENTREPRISES



Le Programme Nature 2050

NATURE
2050

Depuis 2016, le Programme Nature 2050 **finance et fait la promotion** de la mise en œuvre de **solutions fondées sur la nature** qui contribueront à l'horizon 2050, à atteindre les objectifs suivants :

1. Biodiversité
2. Climat
3. Territoires

Cinq cibles d'action



Écosystèmes
marins et côtiers



Zones
humides



Transitions
agricole et forestière



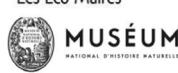
Continuités
écologiques



Biodiversité
en ville

➤ Les principes fondateurs du Programme

- Programme d'action national
- Un programme partenarial menée avec les associations environnementales, les scientifiques et les acteurs des territoires



Dunes du Pays de Monts, 2021 © CC OMM

- Engagement volontaire des acteurs économiques privés ou publics
- Suivi d'indicateurs scientifiques jusqu'en 2050



➤ L'engagement : le suivi jusqu'en 2050



1

Mesurer / évaluer sur le long-terme

2

Contribuer à la recherche

3

Partager les résultats avec l'ensemble des partenaires

Indicateurs « programme »

Suivre l'évolution de la résilience des écosystèmes

- Carbone organique dans les sols (santé des sols)
- Azote 15 dans les feuilles

Indicateurs pris en charge par CDC Biodiversité



Indicateurs « projet »

- Biodiversité
- Changement Climatique
- Territoire

Exemples : inventaire faune/flore, relevés de températures, etc.

Suivi photographique



Plan d'eau effacé pour restaurer les zones humides, Etangs du Limousin © PNR Périgord-Limousin

Indicateurs de déploiement

Rendre compte du déploiement du programme au fil des ans

Exemples : surfaces de plantation, linéaires de haies en milieu agricole, nombre de micro-habitats créés, etc.

Comparaison prévisionnel / réel

NATURE
2050

Eligibilité au PROGRAMME NATURE 2050

Les bénéficiaires éligibles

- Collectivités locales
- Associations et ONG
- Exploitants agricoles et forestiers
- Gestionnaires d'espaces naturels
- Etablissements publics ou privés (enseignement, recherche... etc)

Votre projet doit absolument :

- Présenter un budget structuré où la participation de Nature 2050 se concentre en priorité sur les dépenses de restauration écologique et la réalisation de la phase travaux.
- Recourir aux solutions fondées sur la nature.
- Démontrer une additivité écologique vis-à-vis de l'état initial du site et aller au-delà de la réglementation environnementale.
- Adresser les sujets climat, biodiversité et apport socio-économique pour le territoire.
- Nécessiter des co-financements.
- Assurer une pérennité avec un accès au foncier ou une garantie de vocation écologique du site, ou la non-remise en cause des aménagements jusqu'en 2050.
- Être compatible avec la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation.

| | |
|---|--|
| <p>On en tiendra compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre projet est démonstrateur, expérimental, innovant, reproductible. • Votre projet s'inscrit dans une démarche plus large (trame territoriale, zone remarquable...) • Toutes les parties prenantes sont considérées, et le cas échéant impliquées, via la mise en place d'une gouvernance locale. • Des études préalables ont été réalisées. • La surface d'intervention est supérieure à 5000 m². | <p>Ce qu'on ne finance pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frais de fonctionnement de votre structure • Etude/diagnostic préalable • Inventaire faune/flore • Action de sensibilisation • Animation • Construction • Indicateurs spécifiques au projet* |
|---|--|

*se référer au cadre d'intervention du programme

[Principes d'intervention \(cdc-biodiversite.fr\)](https://cdc-biodiversite.fr)



Bassin versant du Brévant



Le porteur de projet : Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Localisation : Commune des Loges-Margueron, Aube, Grand Est.

Surface : 11 ha d'intervention pour 24km² de sous bassin versant impactés

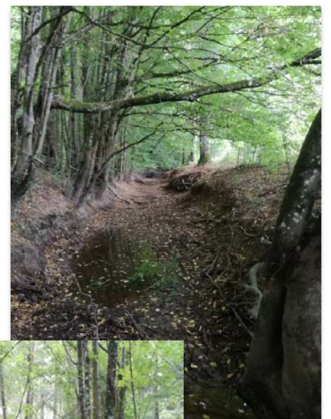
Contexte : L'activité forestière historique et la création d'étangs de pêches ont fortement impacté la tête du bassin versant composée du ruisseau du Brévant, déconnectant les méandres et le chevelu hydrologiques, et ses fonctionnalités sur la gestion des crues.

Défi à relever : Réhabiliter des rus forestiers dans le massif de Rumilly-Chaource qui, à cause de réaménagements et recalibrages multiples, ne jouent plus leur rôle dans la rétention et l'épuration de l'eau, augmentant la fréquence des crues et des périodes de sécheresse et par extension le dépérissement des chênaies.

Actions :

- Reméandrage des rus forestiers
- Bouchage de fossés drainants
- Création de redents
- Création de mares
- Réduction de passages busés pour créer une zone de 9,2 ha de surstockage

Début des travaux : automne 2023





Rivière de la Nonette



Le porteur de projet : Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN)

Localisation : Nanteuil-le-Haudouin et Senlis, Oise, Hauts-de-France

Surface : 6 ha d'intervention et 5 km reméandrés pour un impact sur 920 ha

Contexte : Le changement climatique est de plus en plus marqué sur le territoire du bassin versant de la Nonette et se traduit par des pluies de plus en plus intenses provoquant crues et inondations, ou au contraire, des périodes de sécheresse extrême avec des pénuries d'eau et des assecs.

Défi à relever : Reméandrer la rivière de la Nonette, redynamiser son affluent l'Aunette et restaurer les zones humides attenantes pour permettre d'élargir le champ d'expansion de crue, lutter contre les inondations en aval et favoriser le retour de la faune et flore typiques des milieux humides.

Actions :

Site de Nanteuil :

- Reméandrage de la rivière de la Nonette et restauration des berges en pente douce
- Création d'un lit mineur adapté au débit
- Création de dépressions et mares
- Restauration de zone humide via le décapage des merlons de curage et des terres recouvrant les marais
- Plantation d'hélophytes

Site de Senlis :

- Mise en place de banquettes végétalisées et recharge granulométrique dans le lit de l'Aunette
- Décapage et étrépage de la zone humide attenante
- Restauration des berges afin de déconnecter le plan d'eau et de réorienter le débit dans le lit naturel du cours d'eau

Début des travaux : hiver 2023



Corridor Ecologique de l'Est Lyonnais



Le porteur de projet : Métropole du Grand Lyon

Localisation : Saint Priest, Rhône, AURA

Surface 17,5 hectares (12 ha ilot C1 et 5,5 ha forêt de Feuilly)

Contexte : Amélioration de la TVB de la porte des Alpes (continuité écologique identifiée au Scot) et du plan canopée de la métropole. Projet d'aménagement de loisir qui a finalement été modifié pour accueillir et préserver la biodiversité spontanée et les espèces protégées présentes.

Défi à relever : Restaurer la trame verte et bleue entre les parcs de la Porte des Alpes et Parilly par la renaturation d'un ancien site industriel de la ZAC Berliet et l'extension de la forêt de Feuilly.

Ilot C1 :

- Nettoyage du site et arrachage espèces invasives
- Création d'une prairie rustique propice au Xéranthème fétide
- Sanctuarisation de l'espace steppique (pose de clôture, ganivelles et observatoire) pour l'œdicnème criard
- Plantation arbres du potager et prairie
- Création d'un espace conservatoire

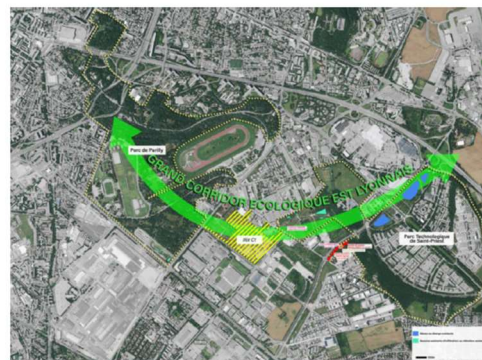
Forêt de Feuilly :

- Préparation du sol
- Plantation de jeunes plants et semis
- Paillage

Continuité écologique sur les deux sites :

- Démolition de dalles
- Terrassement et amélioration des sols
- Renforcement des haies
- Renforcement du réseau de mares

Début des travaux : printemps 2023





Plaines de Sacy



Le porteur de projet : Syndicat Mixte Oise Aronde et Sacy-le-Grand

Localisation : Sacy le Grand, Oise, Hauts-de-France

Surface : 0,8 hectare pour une surface impactée de 183 hectares

Contexte : Une étude de ruissellement réalisée en 2013 documente l'impact du ruissellement des eaux des plaines de Sacy vers le marais de Sacy, et la mauvaise qualité des eaux. Le projet vise à intervenir en amont des marais de Sacy, zone protégée (classée espace naturel sensible et Natura 2000), afin de limiter les pollutions pouvant impacter ce milieu.

Défi à relever : Intervenir par des aménagement écologiques en amont des marais de Sacy afin de limiter les pollutions apportées par le ruissellement, et restaurer les continuités écologiques en milieu agricole par la plantation de haies.

Actions :

- Plantation de 3 500 ml de haies
- Construction de 750 ml de merlons
- Construction de 80 ml de fascines
- Creusement de 70 ml de fossés d'infiltration

Début des travaux : automne 2023



Quartier Ouest de Villenave d'Ornon



Le porteur de projet : Commune de Villenave d'Ornon

Localisation : Villenave d'Ornon, Gironde, Nouvelle-Aquitaine

Surface : 3,5 hectares

Contexte : l'objectif du Grand Plan Vert est de recréer des corridors écologiques sous la forme d'une trame verte constituée d'espaces verts existants ou à créer gérés par la ville. Ceux-ci sont reliés par des liaisons douces renaturées et des espaces privés.

Défi à relever : Désimperméabiliser et renaturer des places, une cour d'école et des abords de rues afin de restaurer la trame verte et bleue à travers la ville de Villenave d'Ornon, lutter contre les îlots de chaleur urbains et reconnecter les habitants aux espaces naturels.

Actions :

- Végétalisation de deux places (Chavannaz, Lamartine),
- Dérminéralisation de 500 m² dans la cour de l'École Jean Jaurès
- Plantations dans les rues adjacentes aux places et à la cour
- Plantations de 450 arbres et arbustes sur les places, cour d'école et bords de route, qui font partie de l'objectif minimal de 4 600 arbres plantés à l'échelle de la commune

Début des travaux : été 2022





Renaturation de l'Axe Lesdiguières



Le porteur de projet : Grenoble Alpes Métropole

Localisation : Grenoble, Isère, AURA

Surface : 0,5 hectare

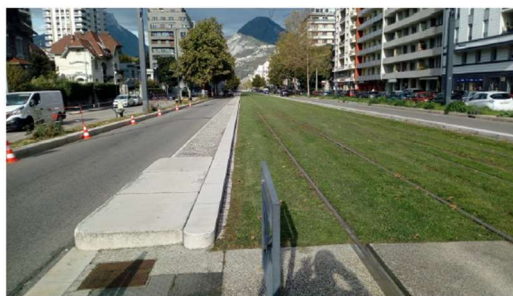
Contexte : Dans le cadre du Plan Canopée, la métropole s'est fixée l'atteinte de 40% de couvert végétal d'ici 2050. Dans cette optique, la préservation et renaturation des espaces urbains est une priorité. L'axe Lesdiguières traverse 3 villes sur plus de 8 km, et est bordé de platanes atteint du chancre coloré du platane.

Défi à relever : Renaturer une portion de l'axe urbain Lesdiguières afin de favoriser le retour de la biodiversité, adapter la ville aux effets du changement climatique et répondre à la demande de nature des riverains.

Actions :

- Travaux préparatoires en milieu urbain
- Fourniture et plantation des arbres
- Fourniture et plantation des végétaux (hors arbres)
- Travaux de désimperméabilisation
- Mise en œuvre de sols perméables en pleine terre
- Mise en œuvre de sol infiltrant en pavés fertiles

Début des travaux : hiver 2022 – 2023



10.d. LifeLet'sGo4Climate

M. Bruno TAILLANDIER rappelle qu'une conférence est organisée le 14 septembre, suivie d'un spectacle. Il demande que les élus des communes se mobilisent pour venir. Cette manifestation sera suivie d'ateliers pour lesquels la présence d'au moins 2 élus par conseil municipal est requise.

10.e. Le Mag de la CCEV

M. Philippe KOCHER explique que les conseils municipaux de jeunes de Valençay et Ecueillé ont travaillé à trouver un nouveau titre pour cette publication de la CCEV. Ils feront deux ou trois propositions au conseil communautaire pour qu'il statue. M. Gilles BRANCHOUX indique que ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission « communication ».

10.f. Exposition Max Hymans :

M. Gilles BRANCHOUX rappelle que l'exposition Max Hymans se terminera à la fin du mois. Air France a bien joué le jeu puisqu'elle a consacré deux pages de sa revue éditée à 150 000 exemplaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.